

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-six, le 07 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
En exercice	15	
Présents	14	
Votants	15	
Absents	1	
Exclus	0	
Date de convocation 30 septembre 2026		Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Emmanuel SERRIER, Delphine VERNEY, Christophe BOCQUET, Sylvain DENOYELLE, Gil BENICHOU, Danielle DEPLANTE, Jean-Marie CURTO, Olivier ZAMPIN, Stéphanie MAUVERNAY, Anne-Lise ALEO, William GIRARD DESPROLET, Cyrielle MOREAU
Date d'affichage 30 septembre 2026		
DEL 2026-052		Absent excusé : Philippe HELF
OBJET :		Procuration : Philippe HELF à Chantal MARCHAND
Convention Fondation 30 Millions d'Amis - Renouvellement		<i>Sylvain DENOYELLE a été nommé secrétaire de séance</i>

Madame Le Maire rappelle la nécessité de conventionner avec un organisme pour lutter efficacement contre la prolifération des chats libres sur le territoire communal. Une campagne efficace a été menée en 2024/2025 par la SPA Annecy Marlioz, en particulier sur le secteur de Lagnat, permettant la stérilisation de 19 animaux. Il reste néanmoins quelques foyers de présence détectée par la SPA, notamment aux Fonds.

La Fondation 30 millions d'amis s'engage à 50% sur des prix « cause animale » qui représentent les montants maximums servant de base de participation à savoir :

- 100 € TTC pour une ovariectomie + tatouage I-CAD (soit 50 € à la charge de la commune),
 - 80 € TTC pour une castration + tatouage I-CAD (soit 40 € à la charge de la commune),
 - 120 € TTC pour une ovariohystérectomie + puce électronique I-CAD (soit 60 € à la charge de la commune)
- ⇒ Une moyenne de 90 € TTC par chat (soit 45 € à la charge de la commune)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE, à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** le renouvellement d'une convention avec la Fondation 30 millions d'amis,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la-dite convention,
- **DE VALIDER** la participation financière de la commune à hauteur de 50 % pour 20 chats, soit 900 euros,
- **DE PREVOIR** ce montant au budget et **d'INSCRIRE** le report nécessaire au BP 2027 si besoin.

Le Secrétaire de séance,
Sylvain DENOYELLE



Le Maire,
Isabelle VENDRASCO

